

Le 25/06/2018

Mesdames, Messieurs les présidents de régions,
Mesdames, Messieurs les présidents de CRA

La saison sportive 2017 – 2018 se termine. Il est donc temps de penser au calendrier des compétitions de la saison sportive 2018-2019.

Calendrier des compétitions

Je vous rappelle les démarches administratives concernant les compétitions sélectives au Championnat de France et les Manches de Coupe de France.

- ✓ Compétitions sélectives : déclaration auprès de la CNA, du collège des juges et auprès du comité dont dépend la compétition avant le 15 septembre 2018. Ces compétitions peuvent être effectuées dès la fin septembre 2018 et au plus tard 1 mois calendaire avant le Championnat de France, soit le dimanche 7 avril 2019.

Pour cela, l'organisateur doit transmettre obligatoirement le formulaire « Dossier de candidature » de demande d'organisation d'une compétition par internet via le lien suivant :

<https://goo.gl/forms/dlkPdnSsfrT2p4Xb2>

Si ces conditions ne sont pas remplies en amont de la compétition, alors cette dernière ne sera officielle et ne pourra pas servir de sélection aux athlètes pour le Championnat de France.

- ✓ Coupe de France : le circuit reste à définir et il comportera 5 ou 6 manches. Il est demandé de se positionner sur les deux années qui viennent soit 2018/2019 et 2019/2020. Quelques pistes :
 - ❖ Angers
 - ❖ Le Puy en Velay
 - ❖ Montreuil
 - ❖ Angoulême
 - ❖ Besançon
 - ❖ Grand Est (ville à définir)

Pour rappel, il est demandé qu'aucune autre compétition n'ait lieu dans le comité ou région organisant une manche de coupe de France à la même date.

- ✓ Compétitions non sélectives : déclaration auprès du comité dont elle dépend (club, CODEP, ...), du président de la CNA, et auprès du collège des JFA2 par internet (site CNA) 1 mois calendaire avant la date de l'événement.

Pour cela, l'organisateur doit transmettre obligatoirement par internet la demande d'enregistrement de « déclaration de candidature à l'organisation d'une compétition d'apnée » disponible sur le site de la CNA.

Si ces deux conditions ne sont pas remplies en amont de la compétition alors cette dernière ne sera pas officielle et ne pourra pas servir de sélection des athlètes pour des compétitions de niveau départemental, régional (Ligue), inter-régional ou Manche de coupe de France.

Nom des compétitions

Petite attention concernant le nom des compétitions sur les affiches et sites internet. Si une compétition est inter-régionale, il faut déclarer les régions concernées sur le dossier de déclaration, sur le PV de la compétition mais aussi sur les affiches et sur les sites internet.

Logo et charte FFESSM

Toutes les affiches, publications, reportages télévision doivent faire apparaître le logo de la CNA disponible dans l'onglet « logo » sur le site de la CNA, et en clair : Fédération Française d'Etude et de Sports Sous-Marins

En vous remerciant de votre implication et de votre aide au développement de l'apnée.

Sportivement

Mathieu Grenier
Chargée du collège des JFA2
Tél : 06 11 91 29 11